

Pétition pour
 Paul Bignon Soldat
 et
 Albertine Dufrêne
 à Lyon

à Sa Majesté
 L'Impératrice des Français.

5 janvier
 1855.

P.C

Madame

Vos très humbles serviteurs Bignon (Paul)
 Soldat au 1^{er} de ligne, (section hors rangs) y
 exercent sa profession de cordouier, en
 garnison à Lyon d'une part:

Et Dufrêne (Albertine) blanchisseuse,
 demeurant aussi à Lyon; d'autre part:

Ont l'honneur d'exposer à Votre Majesté:
 Qu'en 1851, les susnommés ont contracté une
 union intime à Lille, cette union a continué,



E. S. N. 3^e

Jusqu'à ce jour, il en est résulté deux
enfants de sexe masculin, alimentés par
la plus stricte économie de leur futur et grâce
au travail écessif d'Albertine Duprêne,
soutenu par le courage providentiel de
la maternité.

À cette union de plus sympathique
il manque l'essentiel pour la rendre honorable
et durable; ce sont les liens du mariage
légitimés par les lois civiles et religieuses,
qui peuvent seuls donner aux futurs la
faculté d'élever leurs enfants dans les
principes de respect et d'obéissance envers
leurs pères et mères et autres supérieurs,
ils désirent que leurs enfants ne soient
pas issus d'une union non bénie de Dieu.

Les soussignées, osent supplier votre
Majesté, de vouloir bien jeter un regard
de commisération sur eux, ils espèrent
que vous les rendrez heureux en leur accordant
par votre puissante intermédiaire ce qu'ils

De sa Majesté l'Empereur, une grâce
infime, celle de s'unir par les liens sacrés
de mariage.

Raul Bignon, né enfant de troupe au
10^e léger, redoublera d'ardeur pour se
montrer digne du titre de Soldat chrétien;
c'est dire qu'il fera partie de l'élite des braves.

Albertine Dupré, résignée à la
providence, aura la consolation d'acquiescer
le titre de veuve, si elle était frappée de
plus grand malheur qu'elle appréhende,
ses enfants en portant les armes sous le
nom de leur père marcheraient sur les
traces de deux générations de Soldats,
en formant les vœux les plus ardents
afin qu'il plaise à Dieu de bénir et glorifier
leur drapeau. C'est ainsi que cette famille
de braves s'acquitterait de son devoir avec
un cœur souverain, leur bienfaitrice.

Les supérieurs ont l'honneur d'être, et
De votre Majesté et etc.



Lyon, ce 5 janvier,
1855.

RECHERCHES
V. TARDY
F. X. W. BECHT

[Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is largely illegible due to fading and orientation.]

1822

LEVEY-MARECHAL
7 LYON